

*BO***B**utter

**Communiqué de presse**

**Pour: LID  
Schweizer Bauer  
Bauern Zeitung  
Agri  
Alimenta**

**Déclaration claire de la provenance des matières premières pour la  
marque LE BEURRE**

À une époque marquée par la surproduction et les exportations de beurre, le consommateur veut être clairement informé sur la provenance de la matière première des produits proposés. C'est pourquoi de nombreux produits, comme c'est le cas du beurre de choix FLORALP, sont estampillés avec le logo SUISSE GARANTIE.

Au cours des mois passés, de nombreux consommateurs en sont venus à se demander si le beurre de la marque LE BEURRE provient de crème indigène ou s'il contient quand même du beurre importé. C'est pourquoi l'OSB a décidé d'introduire une déclaration claire et sans équivoque de la provenance de ses produits de marque, selon les vœux des consommateurs. Dorénavant, LE BEURRE portera donc lui aussi le logo SUISSE GARANTIE. Pour le consommateur, le changement projeté de déclaration sera visible à partir de cet été/cet automne.

Berne, le 3 avril 2012

Pour toute question:  
Peter Ryser, gérant OSB, 031 359 56 11